



BILATÉRALE AXE TGV SUD-EST DU 06 DÉCEMBRE 2017

La fédération CGT des cheminots a été conviée par la direction à participer à une réunion bilatérale portant sur la création d'un établissement Traction d'axe TGV Sud-Est. Cette réunion n'est pas le fruit de la volonté de l'entreprise d'avoir un dialogue social constructif, mais plutôt le résultat des mobilisations locales initiées par les militants CGT dans les établissements Traction.

En introduction à cette réunion, la direction nous annonce que la création d'un établissement Traction d'axe TGV sud-est est en réflexion depuis pas mal de temps et que certaines activités TER se font de plus en plus insistantes pour que cet établissement voie le jour.

La raison en est très simple puisque les activités TER souhaitent que seuls les ADC relevant de leur périmètre se retrouvent dans les établissements régionaux dans le but de mieux préparer l'ouverture à la concurrence et en particulier la transférabilité.

Pour la direction l'établissement Traction d'axe TGV sud-est devrait regrouper les UPT Voyages de Scaronne, Bourgogne Franche Comté, Provence et de Nîmes.

Il en est de même pour les UPT mixtes Voyages/TER (Nice, Chambéry et Grenoble) avec la séparation de ces 2 activités.

L'UPT du Charolais pose déjà plus de problèmes car elle mixte du TGV, de l'Intercités, du TER et de la banlieue. Pour autant, la direction souhaite intégrer les ADC au TGV de cette UPT dans l'établissement d'axe. Idem pour le roulement 100 de St Etienne.

En revanche, pas un mot sur les roulements de l'ET Rhénan assurant de la charge de l'axe sud-est. A la vue de leur réaction, ces roulements ont été oubliés lors de leur réflexion.

La direction justifie la création d'un tel établissement dans le but de mieux manager ses conducteurs au niveau de la production et de la sécurité.

Elle prend comme exemple une incidente sécurité survenue dernièrement qui concernait les portes d'une rame TGV.

Selon elle, l'établissement d'axes lui permettrait de communiquer rapidement aux différentes UPT sur cet incident afin qu'il ne se produise plus.

Aujourd'hui, avec les établissements tels qu'ils sont, rien ne l'empêche de le faire, il y a le REX pour cela.

D'ailleurs comment cet établissement d'axe communiquera auprès de l'ET Rhénan ? Et cet incident ne concerne-t-il pas les conducteurs TGV des autres axes utilisant le même matériel ?

La CGT s'est clairement exprimée contre la création d'un tel établissement, et considère qu'il faut conserver les établissements Traction tels qu'ils sont afin de garantir les parcours professionnels des ADC par une organisation de la production en multi-activités.

De plus, la CGT a fait remarquer que l'explosion de tous les établissements du réseau sud-est ne serait pas sans conséquence sur les primes de Traction ; certains équilibres au niveau de ces primes se réalisant au sein d'un même établissement.

La direction a pris acte de notre position et nous a annoncé le retrait du calendrier de mise en œuvre de ce projet. Elle prévoit de convoquer à nouveau les organisations syndicales lorsqu'elle aura arrêté sa décision de mettre en œuvre ou non cet établissement.

Faisons en sorte que ce projet néfaste reste dans les cartons !

